NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'exécution de Saint-Pol-sur-Ternoise

La tête de Duperrat est tombée vendredi matin à trois heures et demie.

Le criminel, qui était un « dégénéré inférieur », croyait à sa prochaine résurrection. « Je suis tranquille, disait-il ; je reviendrai au monde dans deux ou trois mois... »

Saint-Pol-sur-Ternoise, 31 mai.

Suivant l'expression consacrée, justice est faite. Duperrat, qui, le 14 février dernier, avait tué une vieille femme et un bébé, à Rentencourt, a expié. Il est mort en inconscient, croyant à sa prochaine résurrection. Il y a quelques jours il avait dit à ses gardiens : « Je préfère la guillotine au départ pour Nouméa. » Il avait ajouté : « On peut me couper le cou. Je suis bien tranquille ; je reviendrai au monde dans deux ou trois mois mais je ne recommencerai plus ce que j'ai fait. » Et ces paroles suffisent, sans qu'il soit utile de les commenter, à peindre le triste individu, le dégénéré inférieur, comme disent les médecins, qui au moment d'expliquer son double crime, s'était contenté de répondre : « Je ne sais pas ; je ne me possédais plus. »

Tous ceux qui l'ont approché ces derniers jours le tenaient d'ailleurs pour irresponsable. C'est un « veau » qu'on va guillotiner, déclarait M. le docteur Carette, médecin de la prison. Et le juge d'instruction qui instruisit l'affaire, était persuadé que le Président de la République graciera le criminel.

L'ARRIVÉE DE MONSIEUR DE PARIS

M. Deibler et ses aides étaient arrivés la veille à midi quinze. Il portait une jaquette de bonne coupe et était coiffé d'un melon. Les habitants de Saint-Pol et les vitrageois venus des environs lui avaient trouvé « l'air très comme il faut ».

Après avoir adroitement déjoué les curieux, le bourreau avait déjeuné à l'hôtel de France puis s'était rendu au Tribunal où il avait eu un long entretien avec M. le Procureur Sergeant et diverses autres personnes. On avait décidé, au cours de cet entretien, que la guillotine serait montée dans la nuit, vers onze heures, devant la porte de la prison, que Duperrat serait réveillé à 2 heures et demie et exécuté à 3 heures.

Ces mesures prises, le Procureur avait donné à la compagnie d'infanterie et aux quarante gendarmes mis à sa disposition, l'ordre de dégager les abords de la prison et le chemin du rimetière.

M. Deibler, ayant accompli la première partie de sa tâche, avait alors regagné son hôtel, la conscience tranquille et la cigarette aux lèvres.

AVANT L'EXÉCUTION

UNE SOIRÉE CALME

Les habitants de Saint-Pol sont des sages. Ils ont l'habitude de ne s'étonner de rien. Au surplus le cas de Duperrat, qui est pourtant assez troublant, ne les intéresse que médiocrement. C'est à peine s'ils se dérangent pour aller aux nouvelles. Vers six heures, les petites rues et les places de la vieillotte sous-préfecture commencent toutefois à vivre. De lourds véhicules qui transportent des familles entières, font trembler les pavés entre lesquels l'herbe pousse, ce pendant que les alrines des autos jettent leur plainte nasarde. Les estaminets s'emplissent peu à peu. On raconte que Duperrat depuis sa condamnation mène une existence quiète et calme, presque heureuse, buvant bien, mangeant bien, feuilletant des livres d'images, s'entretenant amicalement avec ses gardiens et avec l'aumônier de la prison, jouant aux cartes, dormant parfaitement.

Le singulier bonhomme a paraît-il engraissé de sept kilos. Un matin il a reçu la visite de sa sœur, qui tient un cabaret à Plumoison. Cette visite a été courte et n'a pas eu de lendemain. Duperrat n'a jamais manifesté le désir de revoir la visiteuse. Peu lui importe qu'une voix amicale lui dise, à la minute dernière les mots qui bercent, qui consolent et qui aident à mourir. Il n'y songe même pas. Il n'est déjà plus de ce monde. Il appartient à un au-delà que son imagination naïve pare de je ne sais quelle poésie facile et grossière...

Sa tombe est prête au cimetière et les menuisiers finissent de clouer son cercueil.

Le dernier soir du condamné

ON MONTE LA GUILLOTINE

Duperrat soupe à quatre heures. Son appétit est excellent. Une partie de cartes succède au souper. Elle se prolonge jusqu'à minuit. Le condamné demande au gardien-chef d'améliorer désormais son ordinaire. On la lui promet et il échange avec ses geôliers des paroles courtoises. On l'entraîne vers sa cellule et il s'endort calmement.

Pendant ce temps le pas lourd des patrouille martèle les pavés de la ville. Les militaires et les gendarmes prennent leurs positions. Le montage de la guillotine ne commence qu'à une heure et demie. Bientôt la tragique machine dresse, au clair de lune, ses bois sombres et son acier clair. On n'a plus qu'à attendre l'aube. Un silence, qui ne manque pas de grandeur, plane maintenant sur Saint-Pol.

LE RÉVEIL

DUPERRAT NE MANIFESTE AUCUNE ÉMOTION

A trois heures moins dix, M. Blondeau, procureur de la République, pénètre dans la prison, où il est reçu par le gardien-chef, M. Ferriot, et M. Blondeau, directeur de la prison de Loos. Il est accompagné de MM. le procureur de la République Sergent ; le juge d'instruction d'Oresmieulx, de Fouquières ; Denoyelle, greffier en chef ; Desmoni, greffier du juge d'instruction ; le docteur Carette, médecin de la prison ; Me Albert Dupont, le jeune défenseur de Duperrat aux Assises ; Me Colay, avoué à Saint-Pol, qui assistait l'assassin pendant l'instruction ; le sous-préfet Maquennehen ; l'adjoint, commandant, et Gest, lieutenant de gendarmerie.

Duperrat n'a pas été réveillé par les rumeurs de la foule qui se presse depuis quelques minutes, devant la prison. Il dort d'un lourd sommeil, couché à plat-ventre sur le lit de fer de sa cellule. On le secoue. Il se retourne, tout engourdi de sommeil : « Duperrat, fait le procureur, le Président de la République a rejeté votre recours en grâce. Promettez-moi d'avoir du courage ».

Le juge d'instruction entre à son tour dans la cellule : « Vous n'avez promis de bien mourir. Voici le moment ». Le condamné répond à voix basse et sans ébauchoir le moindre trouble : « Oui, Monsieur ». Puis il serre la main de son avocat qui semble très ému. On lui passe les vêtements qu'il portait le jour de son arrestation. Il s'habille lentement.

A trois heures, après avoir absorbé un verre de rhum, il écoule la messe dans un couloir. Le coq d'une cour voisine claironne vers l'aurore.

VERS L'ÉCHAFAUD

La messe linie, le bourreau s'avance vers le condamné, coupe le col de sa chemise, tandis que les aides le ligotent. Le huguenot collège s'achemine alors vers l'échafaud. Il traverse les couloirs, la cour de la prison. Un peloton, qui marche à reculons, s'efforce de masquer la guillotine. Les assistants se découvrent.

LE COUPERET TOMBE

Duperrat, soutenu par les aides, marche à l'échafaud d'un pas assuré. Ses yeux luisent, hagards, dans la pâleur cireuse du visage. L'aumônier de la prison l'embrasse par deux fois. On couche sur la planchette celui qui n'a plus qu'une seconde à vivre. A trois heures trente et une minutes exactement, M. Deibler manœuvre le déclic. Le couperet s'abattant. Un choc terrible. Du sang qui jaillit. Une tête qui roule. Et c'est tout.

Des claquets d'acier, un roulement sourd, une galopade : escortée de gendarmes, le sabre au, la voiture, qui emporte les restes du supplicié, file vers le cimetière, où plusieurs médecins choisiront tout à l'heure diverses pièces anatomiques. Duperrat est en règle avec la société. Il ne lui doit plus rien. Qu'il repose.

Pasi-T. PELLEAU.

LES OBSÈQUES DE M. DEPREUX

ancien sénateur du Nord

Hier vendredi eut eu lieu à Viesly, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Th. Depreux, ancien sénateur du Nord. Toutes les sotabilités politiques de la région et de nombreuses délégations assistaient à cette cérémonie, tenant ainsi à rendre un dernier et suprême hommage à l'homme qui fut, pendant de longues années, le chef du parti républicain du Cambrésis. Notons la présence des enfants des écoles, de la fanfare « La Fraternelle », de la société de secours mutuels de Viesly, d'une délégation de la société des Voyageurs et employés de Cambrai, etc.

Parmi les couronnes envoyées, nous avons remarqué celles de la famille, du comité républicain de Cambrai, de M. Paul Bersez, sénateur, et de Mme Paul Bersez, de la loge Thémis, du personnel de la fabrique et de la maison de Paris.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Allez, sous-préfet, représentant le gouvernement ; M. Paul Bersez, sénateur, président d'honneur du comité républicain de Cambrai ; M. Albert Seydoux, député de la 2e circonscription de Cambrai ; M. Alfred Le Roy, député de la 1re circonscription de Cambrai ; M. Garin, conseiller général, président du comité républicain de Cambrai, et M. Gaston Chappeau, président du Tribunal civil de Dunkerque, ancien avocat à Cambrai, ami personnel du défunt.

Le deuil était conduit par M. Jules Depreux fils et par M. Hector Depreux, neveu du défunt.

Dans l'assistance nous avons remarqué MM. Cardon et Mélayers, conseillers d'arrondissement ; le maire de Viesly et la plupart des maires du canton et des communes voisines ; M. Narcisse Petit, conseiller général, malade, était excusé.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Allez, sous-préfet, au nom du gouvernement ; par M. Paul Bersez, sénateur, au nom du parti républicain et des sénateurs républicains du Nord ; par M. Albert Seydoux, député.

Discours de M. Bersez

Voici le discours prononcé par M. Bersez :

« Messieurs,

« Depuis que j'ai eu l'honneur d'entrer dans la vie publique, je n'ai jamais éprouvé une émotion semblable à celle que je ressens en venant adresser le suprême adieu à l'ami vénéré, au guide et sûr que nous perdons.

« Cette émotion, je veux, je dois la dominer, encore qu'il me coûte de faire violence à mes sentiments les plus chers, car j'ai au devoir impérieux à remplir envers celui qui n'est plus : c'est de rendre un dernier hommage à sa mémoire et de ne faire l'interprète de tous ceux qui, ayant connu Théophile Depreux aux jours difficiles et même terribles qu'a traversés notre parti, ont eu à cœur de lui apporter ici le témoignage de leur admiration et de leur reconnaissance.

« Et encore, Messieurs, ceux-ci n'ont assisté qu'à nos dernières luttes ; les autres, les témoins et les acteurs de l'épopée républicaine qui commença sous l'empire ont presque tous disparu et notre regretté ami eu était l'un des derniers survivants.

« Né ici même, à Viesly, le 7 mars 1826, d'une famille de cultivateurs, Théophile Depreux fit au Lycée de Douai de brillantes et solides études ; puis il partit à Paris où il se livra à l'étude du droit. Là, il se lia avec tous les jeunes hommes aux idées vraiment libérales, — comme on disait alors, — que l'avènement de la monarchie constitutionnelle n'avait pas satisfaits, et qui, par leur action et leur propagande, préparaient déjà la Révolution de 1848.

« Son droit terminé, Théophile Depreux se fit inscrire au barreau de Cambrai où il exerça pendant quinze années. Il y conquit assurément une place honorable, mais bien qu'il fût tout dévoué aux devoirs de sa profession, il conserva toujours l'amour de la terre, il ne cessa pas de faire de la culture dans son pays natal. L'un de ses plus grands bonheurs était de revenir dans son cher Viesly : c'est là qu'il a voulu passer complètement les dernières années de sa vie, c'est là, comme il le souhaitait, qu'il a rendu le dernier soupir.

« Peu de vies ont présenté autant d'unité et d'harmonie que la sienne. Peu d'hommes se sont dévoués avec autant d'abnégation à leurs convictions, à leur idéal politique.

« Nous nous plaignons parfois des difficultés que nous rencontrons sur notre route, de l'âpreté des controverses, des résistances que nous éprouvons quand nous voulons faire pénétrer dans les masses et faire admettre par certains milieux les idées démocratiques saines et justes dont nous voulons assurer le triomphe. Que ne jetons-nous un regard sur ces générations qui nous ont précédés, sur ces hommes à la foi ardente, aux convictions et aux principes immuables, qui, sans souci des dangers, gênes, menaces de la prison, de l'exil, frappés dans leurs intérêts les plus chers, remplissaient quand même avec sérénité, avec stoïcisme, leur véritable apostolat républicain, toujours debout, jamais découragés, jusqu'au jour où le pays fut enfin et définitivement conquis à leurs idées.

« Parmi ces militants de l'âge héroïque, parmi ces ferventes de l'idée républicaine, Depreux tint l'un des premiers rôles ; et combien il est réconfortant, dans les heures de découragement, d'évoquer cette grande figure, de ne rappeler le carrière de cet infatigable lutteur, et de méditer sur les enseignements qui en découlent ! C'est surtout dans les dernières années de l'empire que Depreux donna son activité, son dévouement et sans réserve à la lutte : la victoire était proche ; l'idée républicaine, qu'un régime funeste s'efforçait d'étouffer, allait triompher et délivrer la France d'un joug odieux.

« Avec tous les vaillants de cette époque, avec les Parsy, les Bertrand-Milcent, les Malet, les Dutemple, les Dasin, les Carnaille, il fonda en 1869 le journal *Le Libéral* qui fut, dans le Cambrésis, le propagateur des idées nouvelles et prépara l'éclosion du mouvement d'opposition au régime napoléonien : la campagne qu'il mena fut si vive, si acharnée, que l'arrondissement de Cambrai fut l'un des premiers qui sut s'affranchir de la tutelle impériale.

« Sous une autre forme, la lutte reprit plus âpre que jamais, après les désastres de l'année terrible ; et je ne crains pas de dire que ces jours époques troublées du 24 mai 1873, du 16 mai 1877 et du Boulangisme que Depreux déploya le plus d'énergie et donna toute sa mesure.

« Président du comité républicain de Cambrai pendant 28 ans, non seulement il fut toujours sur la brèche, mais, par l'ascendant qu'il exerçait, par son désintéressement politique, il savait faire cesser tous les dissentiments, toutes les petites rivalités qu'on rencontre hélas ! dans tous les partis ; il ramenait tout le monde à ce respect des principes et de la discipline qui l'impose seulement quand il s'exerce au profit d'une idée et non à l'avantage d'une personne.

« Dès cette époque, les mandats les plus divers et les plus flatteurs lui furent offerts : il les refusa tous, soucieux, avant tout, des intérêts de son parti, convaincu qu'il lui serait plus utile, qu'il le servirait avec plus d'autorité, en gardant son poste de combat, en restant simplement un guide et un conseiller.

« Jamais ceux qui ne l'ont pas approché alors ne sauront avec quelle maîtrise il remplit ce rôle délicat ; jamais ils ne se rendront compte de ce qu'il y avait chez cet homme si distingué, si plein d'urbanité, si aimable et si cordial, de froide résolution, d'énergie et de volonté.

« C'est à lui que, bien des fois, nous dûmes la victoire, parce qu'il sut tour à tour nous prémunir contre les désillusions, ou faire passer en nous quelque chose de sa foi ardente dans le triomphe.

« Aussi, quand il quitta la présidence effective du comité républicain, il en devint le président d'honneur, et chaque fois que nous étions des moments difficiles à traverser, nous le vîmes au milieu de nous, nous montrant, toujours avec la même ardeur, la même netteté, le même aplomb des principes et le même dédain des questions de personnes, où étaient le devoir et le succès.

« Jamais il n'eut en vue que le triomphe de l'idée républicaine. Sans ambition, mais sans faiblesse, il s'efforça toutes les fois qu'il le jugea nécessaire, mais toujours il paya de sa personne quand il le crut utile à son parti. C'est ainsi qu'il accepta d'être maire de sa commune, — de 1878 à 1884, — et, plus tard, — du 4 mai 1884 au 6 mai 1888, — d'être conseiller municipal à Cambrai.

« De même, il ne put se dérober aux instances dont il fut l'objet lorsqu'en 1891, l'amiral Peyron, sénateur inamovible, étant mort, le siège devenu vacant fut attribué par le sort au département du Nord. Notre département aimi semblait tellement fait pour la fonction, sa popularité et son autorité dans le Cambrésis y assuraient de telles adhésions à ce candidature qu'il ne put refuser que son nom fût soumis au Congrès départemental, comme candidat de l'arrondissement du Cambrai. En même temps s'y présentait un vieux républicain, honneur également de notre parti, Jean-Baptiste Trystram, dont les services à la chose publique et à notre grand parti du Nord méritaient la reconnaissance de tous.

« Depreux n'hésita pas : n'écoutant que ce qu'il considérait comme son devoir, et fidèle aux principes d'abnégation de toute sa vie, il s'effaça devant J.-Bte Trystram, — le père du sympathique sénateur actuel de Dunkerque, — et fit une ardente campagne en sa faveur ; ce dernier fut élu le 18 janvier 1892.

« Le parti républicain n'oublia pas cet acte de pur civisme, et lorsque, le 5 avril 1895, la mort de Charles Merlin, de Douai, provoqua une élection partielle au Sénat, d'un élan unanime tous nos amis désignèrent Théophile Depreux comme candidat républicain unique. Le Congrès qui se tint alors à Lille, le 5 juin 1895, fut clôturé par ces belles paroles de Charles Seydoux, le regretté président du Conseil général du Nord :

« On pourra trouver des candidats plus « ambitieux que M. Depreux ; on n'en trouvera pas de plus honnête, de plus laborieux, de plus républicain que lui ».

« Notre ami fut élu le 23 juin 1895 à une très forte majorité, — par 1.429 voix, — et réélu l'un des premiers de notre liste pour neuf années, à l'élection générale qui eut lieu quelque temps après, le 7 janvier 1897.

« Il eut au Sénat, messieurs, la situation qu'il avait prise dans tous les milieux où il avait passé. D'une exactitude proverbiale, ne manquant jamais à une séance, s'intéressant à toutes les questions dont était saisie la Haute Assemblée, faisant preuve, vis-à-vis de tous, de cette urbanité exquise qui rendait ses relations avec lui si charmantes et laissait encore apprécier davantage la finesse de son esprit cultivé, il sut bientôt fait de conquérir auprès de tous ses collègues les plus vives sympathies et une incontestable autorité.

« C'était le digne doyen de la représentation du Nord : sous sa présidence, sénateurs et députés avaient coutume de traiter toutes les questions intéressant notre région, et, là encore, il rendit, par son tact, par sa profonde connaissance des hommes et des choses, des services inappréciables qui ont fait exprimer sur son compte par les membres du Parlement qui l'ont connu.

« Il avait près de 80 ans lorsque son mandat expira. Avec une modestie que rien ne justifiait, mais qui ne surprit pas, il estima qu'il n'était pas certain, à son âge, de pouvoir exercer ses fonctions avec la même assiduité qu'autrefois ; et fidèle aux principes qui avaient guidé toute sa vie, il déclara que, craignant de ne plus pouvoir remplir tout son devoir, il rendait leur liberté à ses amis.

« C'est alors, messieurs, qu'il est revenu se fixer d'une façon complète et définitive dans son cher Viesly, dans cette maison de famille qu'il affectionnait tout particulièrement, et qui devint pour lui la retraite du sage. Il y vécut en philosophe, — qui considère que les hommes et les choses ont leur temps, — mais non pas en égoïste : car, tout en laissant le champ libre aux jeunes générations, il ne se désintéressait ni de leurs efforts ni de leurs espérances. Jusqu'à son dernier jour, il resta attentif au mouvement politique et social, sans craindre le progrès ni les réformes, — chose rare chez un vieillard, — toujours prêt à donner des conseils si on lui en demandait, adressant de douces mais franches remontrances aux imprudents qui, sans lui, auraient pu s'égarer...

« Il était doucement, en pleine confiance, fidèle aux idées qui avaient guidé toute sa vie, avec cette pensée consolante qu'il n'avait rien à regretter, rien à retrancher dans cette existence toute droite, si pleine, si fertile en enseignements.

« Mesdames salutons avec respect ce modeste, ce vaillant, ce grand bonnête homme qui n'suivi sans défaillance le chemin qu'il s'était tracé, et qui, après une vie de labeur, d'honneur et de probité, vient de s'endormir dans le calme de la mort.

« Telle a été, messieurs, la vie politique de Théophile Depreux ; c'est d'elle seule que j'ai voulu parler. A dessein, j'ai passé sous silence les relations si affectueuses qui m'unissaient à lui. Laissez-moi vous dire pourtant combien son affection m'était précieuse. Je le vénérais comme un père. Lui-même, en reste, dans ces moments d'épanchement, aimait à m'appeler « son fils politique » ; c'étaient ses propres expressions. Rien, je vous l'avoue, ni me causait une plus légitime fierté ; car, que peut souhaiter de plus un homme politique que d'avoir cette fixité et cette élévation de vues, cette droiture inflexible de conduite dont Théophile Depreux n donné l'exemple toute sa vie ?

« Aussi, qui son fils, qu'il aimait tant, cache se détacher un moment de la douleur si naturelle que lui cause la disparition d'un père avant au pour lui toutes les tendresses ; qu'il puise dans cette vie toute de vaillance et d'énergie la force d'âme qui doit supporter courageusement les dures épreuves... Il peut être fier du sillon qu'il a tracé celui qu'il perd.

« Pour nous tous, républicains, amis de les premiers et de la dernière heure, la longue carrière de Théophile Depreux restera un enseignement et un guide.

« Nous lui apportons ici, avec notre tristesse et déchirant adieu, l'assurance de notre fidélité par delà la tombe ; car une vie comme la sienne laisse mieux que des souvenirs, elle laisse un exemple ».

Tué par une automobile

A LAMBERSART

L'AUTEUR DE L'ACCIDENT DÉCRIT SONS SES DÉCLARATIONS

Nous avons relaté l'accident mortel dont fut victime M. Lavallée, 26 ans, écrasé par une automobile, en traversant la chaussée de l'avenue de Colysée, à Lambersart.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, l'auteur de l'accident a été découvert. Il se nomme Maurice Follet, 23 ans, blanchisseur à Lomme.

Vendredi matin, à 5 heures, M. Demmatre, commissaire de la brigade mobile, se présente à son domicile et lui fit savoir qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt décerné par M. Raymond, juge d'instruction. L'auteur de l'accident, absolument atterré, se laissa conduire au Parquet. En présence de M. Raymond, qui lui fit subir un interrogatoire d'identité, M. Follet refusa tout d'abord de répondre aux autres questions sans la présence de son avocat, Me Delpoulle. Puis, revenant sur ses intentions, il fit le récit de l'accident.

Après avoir déposé Mme Bellanger et sa fille rue du Marais, il se dirigeait vers la rue du Colysée, lorsqu'en tournant de la rue de Dunkerque, voulant éviter une voiture de blanchisserie, qui stationnait, il se trouva en présence d'un homme. Il sentit une violente secousse, bloqua ses freins et descendit. Ne voyant rien d'anormal, il remonta sur l'auto et repartit.

Il ajouta qu'il marchait à une vitesse normale et que les freins qu'il avait allumés.

Après ses déclarations, M. Raymond le fit écrouer à la Maison d'arrêt. Le Parquet, décidé à sévir, a l'intention de poursuivre, comme complices, les voyageurs qui se trouvaient aux côtés de M. Maurice Follet.

L'infanticide de Sequedin

M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé hier après-midi la femme Leroux, inculpée d'infanticide. Celle-ci a déclaré que l'accouchement s'était produit naturellement, sans qu'elle évacuât aux water-closets une purge absorbée pour combattre une constipation rebelle. Elle ne s'aperçut pas de ce qui s'était passé et crut tout simplement à une hémorragie.

M. Dutilleul, médecin légiste, n'a d'ailleurs constaté aucune trace d'avortement sur la mère. Mais l'autopsie a démontré que l'enfant était né vivant.

La femme Leroux a été admise et mise en surveillance à l'Hôpital d'Armentières, tandis que son mari qui avait cédé à un mouvement instinctif de protestation en frappant les gendarmes, était remis en liberté.

Les bruits courent qu'une ordonnance de non-lieu solutionnerait prochainement cette affaire.

DANS L'ARMÉE

Les candidats à des emplois de sous-officiers sont informés qu'il existe des vacances auxquelles il sera pourvu par le conseil de régiment le 13 juin 1912, après l'examen des demandes aux chefs de corps.

***

Par décision du 31 mai 1912, en vue de la loi du 21 mars 1905, M. Emile Dumas, de 59 d'infanterie, est nommé aux fonctions de cocarnier de 3e classe, en remplacement de cocarnier Rousille, qui a refusé l'emploi.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD

La commission départementale se réunira à la Préfecture du Nord, le mercredi 5 juin 1912, à deux heures et demie de l'après-midi.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

AU MAROC

Un radiotélégramme d'El Mokri

Mohamed ben Guebbas, représentant du sultan à Tanger, vient de recevoir du premier vizir El Mokri un radiotélégramme lui annonçant la défaite des insurgés, repoussés par les troupes françaises, et le retour à la tranquillité, qui est complète à Fez, il ajoute que les déclarations du général Lyautey au sujet de l'application du protectorat et de ses entretiens avec les membres du makhzen produiront le meilleur impression et ne manqueront pas de contribuer au rétablissement définitif de l'ordre.

Après le passage de la Moulouia. Le sort des blessés

Les blessés du combat qui a été livré aux rebelles au lendemain du passage de la Moulouia viennent d'être transportés à l'hôpital d'Oudjda. Ils sont au nombre de neuf, le dixième étant décédé au camp de Merada des suites de ses blessures.

Tous les blessés appartiennent au 1er régiment étranger. Ils sont en excellente voie de guérison.

La contrebande de guerre

Paris, 31 mai.

L'« Intransigeant » pose la question suivante :

« Qui arme les Marocains ? Qui les fournit de munitions ? Il paraît qu'ils ne les ont pas ménagées pendant les dernières attaques de Fez.

« Peut-être est-il indiscret de poser cette question ? Et, si nos agents se permettaient d'ouvrir certaines caisses, qui débarquent en Oranie avec des étiquettes allemandes et d'innocentes mentions, peut-être aurions-nous des surprises ? »

Le traité du protectorat

Paris, 31 mai.

La commission des affaires extérieures a étudié, cette après-midi, le rapport de M. Poincaré, ministre des affaires étrangères.

M. Poincaré a donné lecture des lettres explicatives qui accompagnent le traité de protectorat.

M. Maurice Long a été désigné comme rapporteur pour le traité de protectorat ; celui-ci a répondu qu'il espérait que d'ici 8 jours il serait en mesure de traiter le protectorat, ainsi que les interpellations du Maroc, afin de pouvoir les discuter à la Chambre.

Les Instituteurs du Gard

Paris, 31 mai.

Le correspondant du « Temps » à Nîmes lui télégraphie :

« Le conflit qui s'est élevé entre le ministre de l'instruction publique et le syndicat des instituteurs du Gard a causé une émotion assez vive parmi les membres du corps enseignant du département. De nombreux instituteurs ont demandé aux journaux de préciser, dans leurs informations, afin de mettre les choses au point, que le syndicat en question ne comptait que peu d'adhérents.

« Sur treize cents instituteurs ou institutrices que l'on compte dans le département, cent-six déclaré, ce syndicat ne compte que trente-six réguliers et une quarantaine d'abonnés à son Bulletin ». Récemment, dans une réunion de l'amicale des instituteurs du Gard, comprenant trois cents membres, les syndicalistes qui avaient attaqué le bureau de cette association n'ont réuni que douze voix ».

Au Ministère de la Guerre

Paris, 31 mai.

Le conseil des directeurs s'est réuni aujourd'hui au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Millerand. Diverses questions ont été traitées.

LES ÉLÈVES DE SAINT-CYR ET DE SAINT-MAIXENT

A la suite d'une visite récente que le ministre de la guerre a faite à l'Ecole de St-Cyr, il a été décidé qu'une place par régiment de zouaves et par régiment de tirailleurs tenant garnison en Afrique, serait réservée aux élèves de Saint-Cyr et de Saint-Maixent à leur sortie de l'école. On sait que cette faveur qui existait autrefois pour les deux écoles avait été supprimée en 1906.

CHANGEMENTS DE CORPS

Pour éviter un surcroît de travail et surtout l'afflux d'un trop grand nombre de recommandations qui ne manquent pas d'arriver à la rue Saint-Dominique, le ministre de la guerre a donné aux généraux commandants de corps d'armée le droit de se prononcer sur les changements de corps des militaires sous les drapeaux pendant la durée du leur service militaire.

LES VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Le conseil s'est ensuite préoccupé du recrutement des vétérinaires militaires, qui devient de plus en plus difficile. Le nombre des candidats diminue chaque année d'une façon inquiétante, à tel point que le service ne peut plus être assuré efficacement dans les régiments de cavalerie. Le ministre de la guerre adopte en principe la proposition de loi de M. Méquillet sur le recrutement des vétérinaires militaires. On accordera à ce corps des avantages au point de vue de l'avancement. On créera un vétérinaire inspecteur, qui aura le grade de général de brigade, des vétérinaires principaux qui auront le grade de colonel et de lieutenant-colonel. Des modifications seront aussi apportées aux appellations des vétérinaires. On les appellera comme les médecins : médecin-major de 1re classe, de 2e classe, aide-major, etc.

Le ministre de la guerre estime que la proposition de loi de M. Méquillet ne pourra produire que les meilleurs résultats. Les épidémies qui régnent depuis quelques années sur les chevaux des régiments de cavalerie demandent un personnel instruit en nombreux. D'un autre côté l'application de la loi de deux ans a augmenté les fatigues des chevaux de cavalerie, qui doivent aussitôt après les manœuvres servir à l'instruction des recrues. M. Millerand espère pouvoir obtenir du ministre des finances les crédits nécessaires pour rapatrier par voie ferrée les régiments de cavalerie qui auront fait les grandes manœuvres d'automne, afin d'augmenter le nombre de jours de repos qui leur sont nécessaires entre le départ de la classe et l'arrivée des recrues.

CARON AUX ASSISES

Versailles, 31 mai.

La troisième session des assises de Seine-et-Oise s'ouvrira le mardi 16 juillet. On y jugera notamment Pierre Caron, l'assassin de Mlle Debriès, la petite porteuse de journaux.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Paris, 31 mai.

La commission de la fête de Jeanne d'Arc, nommée par la Chambre, s'est constituée aujourd'hui. Elle a élu président M. Aynard, et secrétaire M. Camille Picard.

Elle a décidé qu'avant d'engager aucune délibération elle entendrait le gouvernement.

Une ascension du «Clément Bayard»

Paris, 31 mai.

Le dirigeable « Clément-Bayard » a quitté la Motte-Breuil à 6 h.30 ; 15 passagers étaient à bord.

Il a atterri à 9 heures à Issy-les-Moulineaux ; l'atterrissage a été très difficile ; cependant l'appareil n'a pas été endommagé.

La Joconde retrouvée ?

Paris, 31 mai.

La « Presse » prétend que la Joconde a été retrouvée, qu'elle sait où elle est, mais elle ajoute qu'elle ne pourra faire connaître que demain dans quelles circonstances elle a été retrouvée.

Attendons...

La reine de Hollande en France

Paris, 31 mai.

Comme nous l'avons dit, le train royal arrivera à Paris à la gare du Bois-de-Boulogne à 4 h. 15 de l'après-midi. Les souverains seront reçus par le Président de la République et Mme Fallières. Les troupes de la garnison de Paris rendront les honneurs sur le passage du cortège royal, de la gare d'arrivée au ministère des affaires étrangères, où la reine et le prince consort logeront pendant leur séjour à Paris. Le cortège descendra l'avenue des Champs-Elysées. Un certain nombre de correspondants spéciaux néerlandais, dont M. Henri Dekkinq, vice-président du syndicat des journalistes néerlandais, sont déjà arrivés à Paris.

Le « Nederlander » de la Haye annonce que la reine déposera une couronne sur le monument de son grand ancêtre Guizot.

Les incidents du "Carthage" et du "Manouba"

Paris, 31 mai.

Le gouvernement demande un crédit supplémentaire de 168.000 francs pour « frais de justice et d'arbitrage international ». Il s'agit notamment du règlement des incidents franco-italiens qui sont déférés à un tribunal d'arbitrage : affaires du Carthage, de Manouba et du Tarigueno.

Ce tribunal siégera à la Haye ; il sera composé d'un surarbitre et de quatre arbitres choisis par les deux puissances en litige ; des agents délégués, avocats ou secrétaires participeront aux débats en qualité de conseillers techniques.

La Réforme électorale

Le groupe républicain antiproportionnaliste de la Chambre s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Thomson, pour discuter la question de retrait de l'urgence du projet de loi de réforme électorale. Après un long débat le groupe s'est séparé, en remettant à mardi avant la séance de la Chambre sa décision définitive. Mais il est probable qu'en présence de la résolution adoptée par la délégation des gauches, le groupe se ralliera au retrait de l'urgence.

TROUBLES AU PORTUGAL

On mande de Lisbonne que des royalistes acquittés par le tribunal d'Arronches ont été attaqués par des individus masqués.

Une violente bagarre s'est déroulée au cours laquelle on fit usage de poignards et de revolvers.

Des bombes ont été lancées ; quatre personnes ont été tuées et 16 ont été blessées.

LILLE

LES BRISEURS DE FAÇADES

Vendredi, vers minuit, trois individus ont brisé les carreaux de la devanture de Mme Choleau, épicière, 4, rue d'Artois, et ont enlevé des œufs, des boîtes de sardines et des marchandises diverses, d'une valeur de 30 francs.

Aux cris poussés par les voisins, les voleurs s'enfuirent et abandonnèrent leur butin, rue Brûle-Maison, où on retrouva les conserves dans une gigantesque omelette.

NORD

MAUBEUGE

Procès... et digestion. — Vendredi matin, vers neuf heures, le notaire Désiré Rémy, 35 ans, habitant une maison située sur la route de Bertry à Maubeuge, à la suite d'une digestion de rognons, n'est pendu.

Toute à ce moment, le docteur Ebrère, en tournée, passait à bicyclette ; aux cris poussés par la femme, il pénétra dans la maison et décrocha l'infortuné qui, grâce à des soins assez prompts qu'on lui prodigua, put être rappelé à la vie.